

Paris, le 09 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oui à la réforme, non à l'immobilisme !

C'est le scénario du pire qui se dessine et qui risque d'entraver le développement du transport combiné Rail-Route (TCRR) en France. Le GNTC alerte sur la gravité du dispositif (grèves perlées) mis en place par les organisations syndicales et auquel tous les acteurs du TCRR sont confrontés.

Il est aujourd'hui impossible de comprendre la position et l'entêtement des syndicats de cheminots. L'ouverture à la concurrence peut être comprise comme une chance et une opportunité pour le ferroviaire. **La libéralisation du fret n'a pas été en soi une catastrophe.** Au contraire, notre secteur a été confronté en 2006 à ce passage, ce qui a permis de sauver et de développer la filière, les transporteurs routiers s'engageant financièrement comme Opérateurs de Transport Combiné (OTC).

Rappelons qu'entre 2010 et 2015, le transport combiné a progressé de 30%, alors qu'en 2016, il a fortement chuté à cause des mouvements sociaux à la SNCF (- 16 % en 24 jours de grève).

Aujourd'hui, le TCRR représente près de 3 % du total du transport de marchandises, sachant que 80 % du TRM s'effectuent sur de la courte distance (- 200 km). Le TCRR est en plein développement sur les longues distances et il représente plus de 10 % du transport global de marchandises (+ 500 km), dont 25% des t.km du fret ferroviaire. **Il ne faudrait pas casser ce système qui fonctionne !**

Le GNTC réitère donc ses demandes pour la pérennité de la filière en garantissant :

- 1) **La circulation des trains du transport combiné par la SNCF pendant les mouvements sociaux.**
- 2) **Une juste indemnisation par l'État pour les professionnels du secteur impactés.**

Par ailleurs, **la force majeure, régulièrement invoquée par la SNCF et l'État pour se défaire de leurs responsabilités ne peut pas être mise en avant, ici, dès lors que ces grèves ne sont ni imprévisibles ni irrésistibles** (comme le veut la jurisprudence actuelle).

Il est du devoir de l'État de faire respecter le droit fondamental européen de libre circulation des biens (et des personnes) qui est aujourd'hui largement violé.

In fine, le transport combiné mérite d'être compris et soutenu pour ce qu'il est : un atout majeur pour le ferroviaire et un mode de transport durable pour les citoyens. **Les cheminots doivent nous aider à le faire vivre !**

Dominique DENORMANDIE, Président.

A propos du Groupement National des Transports Combinés

Le GNTC est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises, qu'il s'agisse :
↳ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné ;
↳ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique ;
↳ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88 - Courriel : secretariat@gntc.fr

Suivez nous sur :

